

*Santé—Loi*

Le financement est au centre de toutes les discussions concernant l'assurance-maladie; il s'agit du rapport entre le coût des services et la qualité de la médecine dispensée aux Canadiens. Les citoyens veulent avoir le meilleur régime d'assurance-maladie que leur gouvernement puisse leur offrir. Mais comme je l'ai souligné au moment de la deuxième lecture, que peuvent-ils payer en réalité pour bénéficier de ce programme d'assurance sociale, sans doute le plus nécessaire de tous les programmes sociaux? L'assurance-maladie coûte actuellement une trentaine de milliards par an dont 22 milliards proviennent du secteur public. Cela porte à \$2,200 la facture médicale annuelle de chaque contribuable. Vous pouvez vérifier, monsieur le secrétaire parlementaire. Il faut ajouter à cela d'abord les médicaments, puis les soins dentaires, les verres correcteurs et le reste.

Même s'il s'agit de sommes faramineuses, cela ne suffit pas encore à financer le genre de régime que nous souhaiterions avoir et que nous ne cessons de réclamer. On cherche donc d'autres sources de financement. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a refusé que l'on ait recours à la surfacturation et au ticket modérateur pour faire le joint. Nous sommes d'accord là-dessus et nous appuyerons donc ce projet de loi. Nous convenons que la surfacturation et le ticket modérateur ne sont ni souhaitables ni acceptables. Toutefois, puisqu'elle a refusé d'accepter ces deux solutions, que propose le ministre? Le ministre n'a pas grand-chose à offrir aux provinces qui connaissent une augmentation des besoins en matière de santé. Nous sommes loin de 1977, lorsque nous avons commencé le financement global. Le temps ne s'est pas arrêté et nous ne sommes pas restés au niveau de soins de 1977. La condamnation des provinces par le ministre ou qui que ce soit d'autre ne contribue pas à l'intérêt national lorsqu'il est question des services de santé du Canada. On ne peut rien faire pour un gouvernement qui veut le meilleur régime de soins possible mais qui tombe à bras raccourcis sur les provinces ou qui démolit tous ceux qui l'entourent. On s'interroge donc sur la sincérité de l'engagement du gouvernement vis-à-vis de l'assurance-maladie.

● (1630)

Je me rappelle avoir participé au débat sur les paris sportifs collectifs et le projet de loi C-95. Le gouvernement voulait que l'on adopte une mesure législative de sorte qu'il puisse avoir les fonds nécessaires pour effectuer des recherches médicales et pour que les bénéficiaires de la Condition physique et du Sport amateur ainsi que du conseil des arts et de la culture reçoivent les millions de dollars que rapporteraient ces paris. Le gouvernement avait promis d'assurer le bien-être des Canadiens. C'était un engagement véritable pour la recherche médicale. Je n'ai pas besoin de rappeler l'importance de la recherche médicale et de la promotion des activités physiques. A long terme, ces deux aspects représentent probablement notre meilleure chance de réduire le coût des soins. D'énormes avantages découleraient également de la recherche médicale et d'un programme amélioré de promotion de la condition physique. Ces avantages profiteraient au secteur économique et réduiraient les dépenses de ce gouvernement. Pourtant il faut noter la différence entre le versement de milliards de dollars à l'assurance-maladie et de moins de 8 millions aux programmes de conditionnement physique du ministère de la Santé. C'est

l'héritage laissé non par un, mais quatre ministres de la Condition physique et du Sport amateur depuis 1980.

L'accroissement des fonds pour la recherche médicale et la condition physique et le sport amateur n'est pas seulement nécessaire, c'est une priorité. Même si les paris sportifs voient le jour, ce n'est pas la bonne façon de répondre à ce besoin. Franchement, c'est même insultant pour ceux qui se préoccupent réellement de l'avenir de la santé des Canadiens. Que le gouvernement continue à prétendre devant les Canadiens qu'il accorde la priorité aux soins de santé alors qu'il abandonne la recherche médicale et les programmes de santé et de sport amateur, comme ceux dont je viens de parler, aux caprices des acheteurs de billets de loterie, n'est qu'une autre invention du gouvernement. On ne peut pas prévoir avec certitude et à long terme le nombre de billets que les Canadiens achèteront pour le prochain tirage, par exemple, et il ne faudrait pas d'ailleurs avoir à le faire. Du point de vue des personnes directement intéressées par le succès des paris sportifs, l'impéritie dont a fait étalage le gouvernement en mettant sur pied une société de paris sportifs apparaît d'autant plus grave. Ce fut là toute une affaire, monsieur le Président. Le gouvernement décide d'organiser des paris sur des matchs de sports professionnels; mais avant de ce faire, il ne se donne nullement la peine de s'entendre avec les organisations sportives sur un programme pour la saison de base-ball ou de hockey, par exemple. Non, il ne cherche pas le moins possible à communiquer avec ces organisateurs. Ses conseillers le rassurent même en lui affirmant qu'il peut aller de l'avant avec son projet et que personne ne s'y opposera. Pourtant, il risque d'être poursuivi.

Le gouvernement souhaite maintenir l'entente actuelle conclue avec les provinces et régissant les loteries; il ne s'efforce aucunement cependant pour négocier une entente en vertu de laquelle le parti sportif pourrait devenir un facteur positif dans le cadre de cette entente. Et voilà que maintenant les provinces s'en remettent aux tribunaux pour trancher cette question des paris sportifs que veut organiser le gouvernement fédéral. Ainsi, ce dernier prétend exploiter une société de paris sportifs, mais refuse catégoriquement de convenir dans le cadre d'une entente qu'il ne s'immiscera plus dans le domaine des loteries, ou encore qu'il ne cherchera pas, ni demain, ni après-demain, ni l'an prochain, à monter une autre combine électronique sensée vous enrichir du jour au lendemain! Entre temps, les chercheurs dans le domaine des sciences médicales et les autres bénéficiaires des paris sportifs continuent à quémander de porte en porte. Comme je le disais tout à l'heure, cet engagement à protéger la santé et assurer le bien-être de la nation me paraît plutôt nébuleux, compte tenu de la façon dont on a préparé cette mesure législative.

La discussion entourant le projet de loi C-3 aurait facilement pu mener à la révision du régime de l'assurance-maladie, si seulement le gouvernement s'était donné la peine de négocier, de discuter et de collaborer avec les intéressés, au lieu de se lancer dans les confrontations qu'ont suscitées les projets de loi C-95 et C-3. La nouvelle loi canadienne sur la santé devrait nous préparer le terrain pour l'avenir. On devrait, par son biais, insister sur la prévention, la recherche et la condition physique. Dans sa nouvelle version, le projet de loi manque encore de perspective, à l'instar du gouvernement d'en face du reste. Voilà qui est tragique, monsieur le Président, au moment où nous débattons le projet de loi C-3 en troisième lecture.